

Ressources budgétaires - Conservatoire National de Région - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1995-1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les droits d'inscription au Conservatoire National de Région et à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon pour l'année scolaire 1995-1996.

Une augmentation moyenne de 2 % a été appliquée sur l'ensemble des tarifs.

I - Conservatoire National de Région

Droit d'écologie - Année scolaire 1995-1996

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnels et horaires aménagés (du CE1 à la 3^{ème} comprise) :

Disciplines	Besançon		District		Département		Autres	
	1994-95	1995-96	1994-95	1995-96	1994-95	1995-96	1994-95	1995-96
* Eveil musical * Formation musicale seule	400 F	408 F	700 F	714 F	1 200 F	1 224 F	1 650 F	1 682 F
* Formation musicale + instrument * Instrument seul								
cycle1	896 F	912 F	1 364 F	1 392 F	1 788 F	1 824 F	1 966 F	2 006 F
cycle 2	980 F	1 000 F	1 718 F	1 752 F	1 964 F	2 004 F	2 162 F	2 204 F
cycle 3	1 072 F	1 092 F	1 876 F	1 912 F	2 144 F	2 188 F	2 358 F	2 406 F
* Formation musicale + piano - Orgue - harpe - chant - danse - clavecin								
cycle 1	1 396 F	1 424 F	1 864 F	1 900 F	2 288 F	2 334 F	2 466 F	2 516 F
cycle 2	1 480 F	1 508 F	2 218 F	2 264 F	2 464 F	2 514 F	2 662 F	2 716 F
cycle 3	1 572 F	1 604 F	2 376 F	2 424 F	2 644 F	2 858 F	2 698 F	2 916 F
* Ecriture - analyse - direction d'orchestre - atelier jazz - art dramatique	896 F	912 F	1 364 F	1 392 F	1 788 F	1 824 F	1 966 F	2 006 F

* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

* Une somme de 400 F, qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

* Droit annuel d'inscription forfaitaire (dossier, photocopies, enveloppes, courriers, etc.) : 60 F (droit identique aux années précédentes).

Location des instruments

	1994-95	1995-96
Alto - violon	100 F/mois	90 F/mois
Clarinette - flûte - trompette - cor - trombone	100 F/mois	100 F/mois
Violoncelle - contrebasse - hautbois - basson - saxophone	110 F/mois	120 F/mois

II - École Régionale des Beaux-Arts

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

Cycles	Besançon		District		Autres	
	1994-95	1995-96	1994-95	1995-96	1994-95	1995-96
* Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 300 F	1 330 F	1 500 F	1 530 F	2 665 F	2 720 F
* Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 390 F	1 420 F	1 590 F	1 620 F	2 820 F	2 880 F
* Cours péri-scolaires	690 F	700 F	890 F	910 F	1 400 F	1 430 F

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je suis tout à fait partisan de tarifs différenciés suivant le lieu d'habitation des familles des élèves. Il serait intéressant de communiquer en annexe le nombre de chacun de ces types de population, pour que nous nous fassions une bonne idée de l'attractivité du Conservatoire et de ce qu'amène effectivement cette différenciation des tarifications.

M. LE MAIRE : On vous l'indiquera au moment du compte administratif lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

M. NACHIN : Je souhaiterais, comme M. JACQUEMIN, qu'on ajoute une annexe au document envoyé aux parents, en précisant quelle est la part du financement pour le fonctionnement du Conservatoire et de l'École Régionale des Beaux-Arts, de la Ville, du Département, de la Région et de l'Etat. De plus, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la Commission du Budget, on constate que pour ce service rendu à la population, vous ne dépassez pas très largement le taux de l'inflation mais, quand même, vous le dépassez.

M. LE MAIRE : L'augmentation est d'environ 2 % car les chiffres ont été arrondis. Ces propositions sont excellentes.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je peux donner en partie la réponse à André NACHIN. Pour l'École des Beaux-Arts, le Département participe à hauteur de 450 000 F, la Région jusqu'en 1994 ne participait pas mais a versé 350 000 F en 1994 suite à des négociations menées par M. FERRÉOL pour la formation des dessinateurs, techniciens de l'architecture. Pour ce qui est du Conservatoire, le Département a versé une subvention de 290 000 F, la Région ne donne rien pour Besançon alors que le budget de 1995 de la Région prévoit une subvention de 150 000 F à l'École de Musique de Dole pour le fonctionnement du département voix.

M. LE MAIRE : Il me semble difficile de mettre en annexe aux parents le mode de financement du Conservatoire ; je ne sais pas si ces renseignements sont très utiles.

M. FERRÉOL : Cette information a été communiquée au Conseil Intérieur du Conservatoire National de Région. L'ensemble des familles et des enseignants ont été informés parce qu'on avait constaté effectivement qu'ils ignoraient que le Conservatoire National de Région, très curieusement, est essentiellement municipal pour au moins 85 % et qu'en particulier comme l'a rappelé le Premier Adjoint, la Région n'intervient pas. Ces chiffres apparaissent également dans un récent BVV consacré au Conservatoire.

M. LE MAIRE : Merci de ce rappel.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission des Affaires Culturelles et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.